

## SEANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt neuf janvier deux mille seize.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Étaient présents 14** MM. Claude MARTIAL - Anne BERNARD - Lucette GALIDIE - Alain GERVAIS - Alain PITON - Dominique LABORDE - Olivier MENERET - Maria PEREIRA - Karen PELLETAN - Bruno LEROUX - Raphaël MAISTRE - Didier GUIGNARD - Valérie BROSSARD et Lysliane HUTHER

**Absente excusée** : Mme Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN

**Secrétaire de séance** : Mme Lucette GALIDIE a été élue à l'unanimité.

## **I. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## **II. TRAVAUX**

### **1) Eglise**

- L'entreprise GALLEGO poursuit la réfection de la toiture de façon coordonnée avec M. CHARRASSIER qui intervient pour le rejointement des pierres.

En déposant la toiture, il est apparu nécessaire de réparer la charpente d'un petit toit recouvert d'ardoises. Ce complément avec pose de bavette d'étanchéité en zinc et couverture de tuiles représente un coût de 2 708,45 € HT soit 3 250,14 € TTC. Le Conseil donne son accord.

- L'entreprise attire notre attention sur l'état du conduit de la cheminée de la sacristie.

Le Conseil donne son accord pour déposer ce dernier. Le Père GENET, consulté, donne également son accord.

### **2) Énergies renouvelables**

Une demande d'étude du potentiel photovoltaïque (dossier Tepos) est à adresser au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) dans le cadre de la réfection de la toiture du Château et pour la pose de panneaux sur le toit de l'École.

### **3) Réparations des toitures**

L'état des toitures nécessite des réparations pour lesquelles l'entreprise GALLEGO a été consultée et présente les devis suivants :

#### **a) Résidence Polignac**

L'eau provenant de la toiture du 2° étage tombe sur celle du local du karaté. Elle serait canalisée dans une gouttière. Coût : 436,57 € HT, soit 480,23 € TTC.

#### **b) Maison au n°5 Avenue de la Libération, ancien local AFAD**

La toiture en tôles ondulées au-dessus de la cuisine et des sanitaires est très vétuste et a très peu de pente. La laine de verre est imbibée d'eau, des écoulements se produisent à l'intérieur du local.

Des travaux de charpente sont donc nécessaires :

- La couverture avec pose de bacs acier anti-condensation et zinguerie représente un montant de 4 237,32 € HT, soit 4 661,05 € TTC.

- La pose de laine de verre : 467,20 € HT, soit 492,90 € TTC.

### **c) Préau ludique de l'école**

Par temps de fortes pluies, des infiltrations se produisent.  
Le devis estimatif des réparations est de 731 € HT soit 877,20 € TTC.

### **d) Ecole**

La toiture basse de la cuisine, des réserves et sanitaires, qui a très peu de pente, présente des infiltrations.  
Trois devis sont présentés :

- Réparation des infiltrations par la canalisation de l'eau qui descend des étages, la réfection des joints d'étanchéité par un « habillage en zinc par-dessus le bac acier » et la pose de bavette et porte solin en zinc. Coût : 970,20 € Ht, soit 1 164,24 € TTC
- En haut de pente : réfection des zincs avec pose de bavette sur les appuis de fenêtres, porte solin en zinc et zinc de jonction. Coût : 1 890 € HT, soit 2 268,04 € TTC
- En bas de pente : dépose et repose des bacs acier, bande d'égout.  
Coût : 1 556,70 € HT, soit 1 868,04 € TTC

Le prix total, y compris le complément sur la toiture de l'église est d'environ 15 061, 80 € TTC  
Devant les désordres de ces toitures qu'il est nécessaire de réparer sans délai, le Conseil donne son accord.

### **e) Atelier municipal et Chaufferie fuel**

La toiture, également en tôles ondulées, très vétuste avec peu de pente, présente des fissures importantes.  
Les travaux de charpente, de couverture avec pose de bacs acier anti-condensation et de zinguerie, se montent à 15 870,95 € HT, soit 19 045, 14 € TTC.

Le château a été acheté en 1982. Des travaux sur cette couverture n'ont jamais été faits par la commune.  
Devant ce montant, Mr le Maire propose de reporter cette réfection à 2017.

### **4) Portails de la Résidence Polignac et divers**

Il est demandé à l'Entreprise RICHE :

- de réajuster les 2 portails et de consolider les fixations
- de poser 1 bavette en zinc au niveau des seuils de 2 portes fenêtres du réfectoire.

## **III. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

La RESE propose le contrôle et la maintenance des équipements existants sur notre commune.

Coût de la prestation : 430 €HT/an. Accord du conseil

## **IV. AIRE DE JEUX (construite en 1999 et 2000)**

Le devis demandé à la société MEFRAN s'établit comme suit :

### **1) Remplacement des petits jeux pour enfants de 2 à 6 ans**

2 jeux à ressort, toboggan, tourniquet, balançoire offerte et cabane, en remplacement de celle qui est dans la cour de l'école : 7 340 € HT, soit 8 808 € TTC.

### **2) Remplacement de la structure multi-jeux, avec pose**

Le coût de ce remplacement est de 12 518 € HT, soit 15 021,60 € TTC.

Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental. Le Conseil donne son accord pour la demande de subvention et pour le remplacement des petits jeux.

L'Entreprise qui a fourni la structure multi-jeux, en place, sera contactée pour une éventuelle réparation.

## V. AFFAIRES SCOLAIRES

### a) Sécurité et accessibilité de l'école

2 conventions ont été signées avec le syndicat départemental de la voirie :

- Mission de géolocalisation des réseaux souterrains Route de Clion et Rue du Château : 3 540 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement du site comprenant :
  - une zone à vitesse limitée à 30 km/h
  - un trottoir côté école avec plots à définir
  - des parkings côté habitations
  - un rétrécissement de la voie pour faire ralentir les véhicules
  - un réseau d'écoulement des eaux pluviales jusqu'au carrefour avec la Rue du Château

Cette mission inclut la consultation des entreprises, le suivi et la réception des travaux.

La rémunération du maître d'œuvre est fixée à 6,50 % du montant HT des travaux estimé à 68 000 €. Un levé topographique sera nécessaire : 1 020 € net.

### b) Cantine

Les portes de l'armoire frigorifique, dont les joints sont aimantés, ne ferment plus. Ces derniers ne peuvent pas être changés car le support est rouillé. Le Conseil demande des devis.

### c) Rentrée scolaire 2016

Un courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Académie de Poitiers, nous informe que l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2016 est de 124 élèves. Cette prévision pourrait conduire à envisager la fermeture d'une classe.

## VI. COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### 1) Légion d'Honneur

La société des membres de la Légion d'Honneur a tenu son assemblée annuelle au CMA, avec cérémonie au Monument aux Morts de la Commune en présence de l'UNC et de la FNACA. Le prix d'excellence de la Légion d'Honneur sera attribué à un élève du CMA.

Le Président adresse ses remerciements aux porte-drapeaux présents.

### 2) Foyer Rural

L'Assemblée Générale du Foyer Rural a eu lieu le 22 Janvier 2016. En 2015, 3 bourses ont été organisées (vêtements et jouets), grâce à la participation de 25 bénévoles. Entre 8 000 et 9 000 vêtements ont été déposés. Environ 45 % sont vendus. Le bilan financier 2015 est positif.

### 3) CLH

Une réunion sur l'habitation a eu lieu le 26 Janvier 2016. Elle a abordé les attributions et informations sur les logements d'extrême urgence et à loyer abordable, les expulsions locatives, l'habitat indigne.

### 4) Donneurs de Sang

Le 30 Janvier 2016 s'est déroulée l'Assemblée Générale des Donneurs de Sang. La présidente remercie la commune pour le prêt de la salle polyvalente et de la salle du Presbytère ainsi que pour le versement de la subvention. En 2015, ils ont eu plus de 1 000 dons de sang. Le bilan est très bon avec une bonne participation lors des actions menées et de la sensibilisation effectuée dans les lycées et au CMA.

Le bilan financier est positif.

## **5) Taxi Mouettes**

Le service est financé par le Conseil Départemental. Il s'adresse aux personnes qui ont de faibles ressources et qui n'ont pas accès à la voiture individuelle. C'est un transport collectif en taxi, sur réservation jusqu'à la veille à 16h au n° AZUR : 0.811.36.17.17. Il ne fonctionne pas les jours fériés.

Il est possible d'obtenir la « carte solidarité transport » remise sous conditions de ressources (attestation CAF) et attribuée aux personnes qui perçoivent l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) sans justification de ressources.

## **6) Assemblée Générale du Comité des Fêtes**

Le bilan est positif avec de nombreuses manifestations réussies et la collaboration du Comité des Fêtes avec Arts et Spectacles.

A sa demande, le Conseil donne son accord pour la construction d'un local sous la scène de la salle polyvalente, ainsi que pour l'achat de tables et de bancs. Le bureau est réélu. Mme BILLAUDEL remplace Mme PELLETAN.

## **7) Assemblée Générale de la Société Hippique**

Le bilan est positif avec des activités poney pédagogiques pour les enfants des écoles et le concours hippique à Jonzac.

## **8) Réunion à Pôle Emploi**

Présentation des formations proposées et des projets.

# **VII. QUESTIONS DIVERSES**

## **1) Génération Mouvement section informatique**

Suite au transfert du Club informatique à la Salle Jean Moulin, le Conseil donne son accord pour équiper la Tisanerie d'un accès internet par un dispositif wifi à partir de la Mairie. Mme Anne BERNARD poursuit l'étude avec le syndicat informatique.

## **2) Personnel Communal**

Promotion d'un adjoint administratif 1ère Classe au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe.

## **3) PLU**

A ce jour, le commissaire enquêteur ne relève pas de problème majeur au niveau de l'enquête publique. La commune a perçu la subvention de la DETR.

## **4) Divers**

- Les Régalades : la commune ne donne pas suite.
- Le Repas de l'Age d'Or aura lieu le dimanche 6 mars. Les listes remises aux conseillers sont attendues pour le 22 février.
- M. le Maire informe le Conseil des vœux qu'il a reçu.
- Dates à retenir : la Commission Voirie se réunira le 8/02, une date est à fixer pour la Commission des Impôts et l'Assemblée Générale de l'ADELFA aura lieu le 12 mars.

La séance est levée à 23 h 50.